









Monsieur Seymour MORSY
Préfet de l'Indre
Préfecture de l'Indre
Place de la victoire et des alliés
36000 CHATEAUROUX

Châteauroux le 3 février 2017

Objet : Restauration de la continuité écologique de la Creuse

Monsieur le Préfet,



Sur certains cours d'eau retenus pour leur intérêt le respect de la continuité écologique destinée à assurer la libre circulation des sédiments et des espèces aquatiques est une des obligations de la Directive européenne Cadre sur l'Eau et de la Loi française sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA) de 2006 prise en application de cette Directive. Le SDAGE Loire-Bretagne a inscrit dans ses priorités la restauration de cette continuité écologique de la rivière Creuse. Le Préfet de la Région Centre coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne, par les arrêtés pris le 10 juillet 2012 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement, a confirmé le classement précédent du cours de la Creuse dans le département de l'Indre en liste 1 et liste 2. Le rétablissement de la continuité écologique nécessite que l'ensemble des ouvrages y faisant obstacle soient mis aux normes dans un délai de 5 ans, ce qui aurait donc du être fait depuis longtemps pour la Creuse.

Force nous est de constater Monsieur le Préfet que nous en sommes très très loin pour l'ensemble des cours d'eau de l'Indre concernés et tout particulièrement pour la Creuse. Nous vous avons pourtant fait part de notre inquiétude à ce sujet à plusieurs reprises et par courrier du 26 mars 2014 nous avons demandé que le bilan de l'action de l'administration en charge de ce dossier soit présenté régulièrement en Coderst. La dernière présentation de l'état d'avancement du rétablissement de la continuité écologique de la Creuse présenté par Mr Laurent Wendling, directeur de la DDT, lors du Coderst de décembre 2016 oblige à faire le constat d'une absence totale d'avancée depuis 2008, date à laquelle vos services étaient venus présenter au Coderst leur stratégie d'application des textes règlementaires pour cette rivière, soit il y a 8 ans ! Nous sommes en droit de nous interroger sur la cohérence entre les décisions prises au niveau du Préfet coordonnateur de bassin de faire raser le barrage de Maisons-Rouges et de classer la Creuse en listes 1 et 2, et l'absence totale d'avancée au niveau départemental.

Pour faciliter la mise en œuvre du Contrat Territorial Creuse sous l'égide du PNR Brenne à partir de juin 2014 vos services ont décidé d'un moratoire sur les contrôles concernant ce domaine sur l'axe Creuse. Nous avons accepté lors de son lancement de patienter pendant les 18 mois que l'étude devait durer. Nous voici

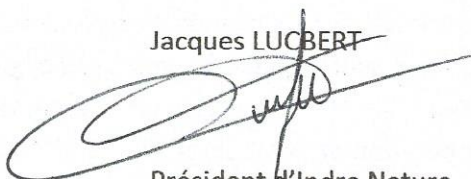


aujourd'hui 30 mois plus tard avec un diagnostic toujours contesté par des propriétaires d'ouvrages non conformes, ne faisant l'objet d'aucune pression puisque au nom de ce moratoire comme nous l'a montré Mr Wendling dans sa présentation au Coderst les rapports de certains contrôles sont toujours en attente depuis 18 mois pour certains, et aucun plan d'actions ne se dessine. Il n'est plus question pour nous dans cette situation de continuer à patienter devant l'inaction et l'absence de résultat de l'administration.

Alors que dans quelques mois le transfert de compétence GEMAPI va se faire aux collectivités en application de la loi NoTRE, nous souhaitons savoir quelle est la stratégie des services de l'Etat pour, dans les mois qui viennent, faire appliquer la Loi sur l'eau et engager significativement la continuité écologique de la Creuse pour ne pas laisser une situation calamiteuse aux collectivités concernées.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques LUCBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lucbert', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Président d'Indre Nature

Copie : DDT : Mr Laurent Wendling

CC Brenne-Val de Creuse – Mr Le Président

CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse – Mr le Président

CC Marche occitane-Val d'Anglin – Mr le Président